

Le système des soins de santé en Belgique

Mieux s'y retrouver, mieux se protéger.



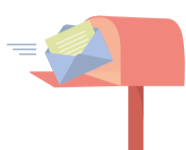
La sécurité sociale offre une couverture soins de santé de base, c'est :

l'assurance maladie légale

Pour en bénéficier, la seule chose à faire, c'est **s'inscrire auprès d'une mutuelle** (moyennant le paiement d'une cotisation) ou de la CAAMI (gratuite) qui joueront le rôle d'**intermédiaire entre vous et la sécurité sociale**.

Quand vous allez chez le médecin, vous recevez une **attestation de soins** sur laquelle figure un code INAMI. Ce code détermine la prestation ainsi que son coût.

Cette attestation de soins doit ensuite être transmise à la mutuelle/CAAMI :



vous l'envoyez vous-même **par la poste**

ou



votre médecin s'en charge en ligne **via eAttest**

Après le remboursement de la sécurité sociale par l'intermédiaire de votre mutuelle, il vous reste souvent un montant à payer de votre poche :

le «out of pocket»

9

milliards d'euros

c'est ce que les Belges doivent payer de leur poche chaque année.¹

Pour réduire votre «out of pocket», une solution :



souscrire **une assurance complémentaire**, auprès d'un assureur privé ou d'une mutuelle.

Vous payez alors **une prime d'assurance** pour bénéficier d'un **remboursement supplémentaire** après intervention de la sécurité sociale.



Les 3 rôles de la mutuelle

Elle joue le rôle d'intermédiaire entre la sécurité sociale et vous pour l'assurance maladie légale.

Elle propose aussi des assurances complémentaires comme n'importe quel autre assureur.

Elle vous offre des avantages tels que le remboursement des stages pour les enfants, une intervention pour les lunettes etc.

Les 3 indispensables de l'assurance complémentaire

L'HOSPITALISATION



En cas de passage à l'hôpital, **certains frais ne sont pas remboursés intégralement** par la sécurité sociale : suppléments d'honoraires du médecin et de la chambre individuelle, médicaments, prothèses, etc.

Pour un accouchement :

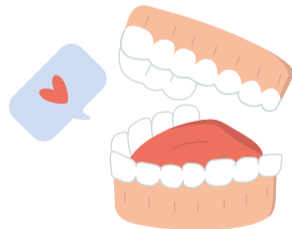
- > **2 170€** restent à votre charge
- le coût moyen est de : 3 435€
- la sécurité sociale rembourse : 1 265€*

LES SOINS DENTAIRES

L'assurance obligatoire de la sécurité sociale **rembourse très peu**, voire pas du tout, **vos prothèses ou traitements orthodontiques**.

Pour un implant :

- > **1 368€** restent à votre charge
- le coût moyen est de : 1 600€
- la sécurité sociale rembourse : 232€*



LES SOINS HORS HOSPITALISATION (ambulatoires)

Il n'y a **pas que les hospitalisations qui engendrent des coûts importants**. Pensez à vos visites chez le médecin généraliste, l'ophtalmologue, le kiné ou le pédiatre.

Pour un suivi ophtalmologique et une paire de lunettes :

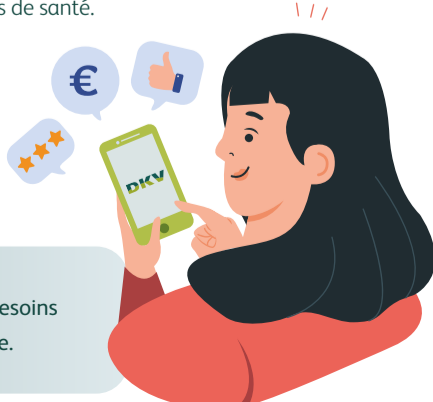
- > **539€** restent à votre charge
- le coût moyen est de : 695€
- la sécurité sociale rembourse : 156€*



En Belgique, nous avons la chance de bénéficier d'une bonne assurance maladie légale pour nos soins de santé.

C'est bien, mais pas toujours suffisant.

Et vous, vous avez déjà pensé à une assurance complémentaire soins de santé ? Pour votre tranquillité d'esprit, pour éviter les mauvaises surprises.



Faites le point sur vos besoins avec DKV InsureMe.

¹ Source OCDE Health Statistics 2020, chiffres 2018

*Intervention légale, statutaire ou de toute autre nature